

Question présentée par la députée :

M^{me} Ana Roch

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2021

Question écrite urgente

Indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le corona. Que reste-t-il ?

Le PL 12723 prévoyait de rémunérer les travailleurs à hauteur de 80% de leurs gains prétendus, au prétexte qu'ils auraient perdu leur emploi, y compris pour les travailleurs illégaux durant la pandémie entre le 17 mars et le 16 mai 2020.

A cet effet une enveloppe de près de 15 millions a été votée. Le délai de dépôt des dossiers était fixé au 6 juillet 2021.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il nous transmettre le nombre de personnes qui ont fait une demande d'indemnisation ?*
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire quel est leur statut (permis d'établissement) ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire quel est leur statut (indépendant, salariés, etc.) ?*
- 4. Le Conseil d'Etat peut-il faire part du montant utilisé et a fortiori le solde du montant voté ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.